

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1920)
Heft: 7-9

Artikel: Rapport annuel 1920
Autor: Keiser, G. A. / Huber, R. W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-626082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport annuel 1920

présenté à l'Assemblée générale à *Berthoud*.

La société compte aujourd'hui encore 12 sections, avec 541 membres actifs, les membres de la section de Munich étant entrés dans d'autres sections. Pendant l'exercice écoulé la mort nous a enlevé les membres Otto Vautier, Henri Huguenin, Seb. Oesch, Ernst Schiess, Antoine Schmidt, Gustave Vollenweider, Henri A. Gsell, F. Hildebrand. Le nombre des membres passifs a augmenté un peu, il est vrai, mais pas comme nous l'avons espéré; il est actuellement de 470 membres. Parmi nos membres honoraires nous avons à plaindre la perte de M. le professeur Roelli, qui nous avait rendu bien des services les plus précieux.

L'événement le plus important dans la vie de la société a été notre exposition au Kunsthaus de Zurich en automne 1919, qui, hélas, ne nous a pas valu un grand succès. Par une subvention de la confédération, sollicitée par notre Comité Central, les frais considérables ont pu être recouverts.

Aussi le Salon National à Bâle, en été 1919, n'a pas eu un meilleur sort. A cette occasion a éclaté ouvertement le mécontentement qu'on avait depuis assez longtemps vis-à-vis de cette institution fédérale. A Bâle tout le monde était d'accord que les choses ne pourront plus aller de la sorte. Le Comité Central s'est imposé le devoir de chercher une solution à ce problème. L'«*Art Suisse*» devait se faire l'organe où l'on discuterait les propositions concernant la réforme du Salon National. La question n'étant pas encore vidée, est présentée à l'assemblée générale d'aujourd'hui.

Une lumière est jetée dans l'ombre par le bon développement de la Caisse de Secours, qui grâce aux soins dévoués des fondateurs pourra fonctionner désormais et provisoirement aussi en cas de maladie.

Quant à la proposition de M. Gust. Jeanneret qui tend à réunir en un faisceau solide les forces intellectuelles, nous pouvons annoncer aujourd'hui qu'elle est en état d'être réalisée. La commission établie à l'assemblée générale de l'été passé a étudié la question. Un appel, rédigé par Mr. Jeanneret et signé par notre président central, a été publié dans plusieurs journaux quotidiens et en même temps dans l'Art suisse. En suite nous avons adressé à un certain nombre d'associations l'invitation pour une assemblée constitutive. Celle-ci a eu lieu à Berne, le 12 juin. Neuf associations ont bien voulu se faire représenter par 17 délégués. Le représen-

tant de notre société, Mr. Jeanneret, a présidé cette séance. Dans son discours d'ouverture, Mr. Jeanneret a démontré la nécessité de l'organisation du tiers état des ouvriers intellectuels. Notre secrétaire y assista pour se charger du procès-verbal. On fonda à l'unanimité la «Fédération des Travailleurs intellectuels» (Bund geistig Schaffender). Une commission de six membres, avec M. le professeur E. Röthlisberger (Berne) comme président, a été chargée de l'élaboration des statuts et des autres travaux préparatoires. Mr. Jeanneret appartient à cette commission comme représentant de notre Société et défendra comme tel les intérêts de tous les artistes suisses. Les autres membres de cette commission sont: MM. E. Chavannes, ingénieur, W. Bösiger, architecte, Dr. Hablützel, rédacteur, Dr. med. Staehli. Grâce à l'initiative de Mr. Jeanneret notre Société a la mérite d'avoir contribué pour une bonne part à la fondation de cette Fédération. Celle-ci réussira, comme nous l'espérons, à faire valoir et à faire respecter les droits du travail de tous les intellectuels.

Passons à nos expositions à l'étranger: Celle de nos artistes chez Crès à Paris a eu lieu au printemps, mais le concours des artistes ayant laissé beaucoup à désirer, l'exposition a été, il ne faut pas se le cacher, une déception. Notre exposition en Amérique par-contre qui est en train de se réaliser, nous fait espérer un meilleur succès.

Enfin le Comité Central a dû se procurer un nouveau secrétaire central, encore avant la fin de l'exercice courant. Le secrétaire engagé depuis l'assemblée générale de 1919, Mr. Dr. Keiser, a été obligé de donner sa démission, étant surchargé de devoirs professionnels. Le Comité Central a nommé comme successeur Mr. R. W. Huber, rédacteur à Zurich.

Dr. G. A. Keiser.

*

Au courant des derniers quatre mois notre Société a adressé six requêtes aux autorités fédérales. Dans le numéro 6 (de Juin) de l'Art suisse nous avons déjà publié un résumé des cinq premières de ces requêtes. Nous nous bornons ici à rappeler les différentes mesures proposées pour améliorer la situation extrêmement précaire dans laquelle se trouvent les artistes suisses.

I. Nous avons demandé d'augmenter à fr. 50 000.— au moins la cote d'habitation non soumise à l'impôt et d'admettre une disposition spéciale dans les prescriptions relatives à la taxation des revenus, permettant de

distraire les montants du revenu employés à l'achat d'œuvres des artistes suisses.

II. Dans la deuxième requête nous avons demandé qu'on exempte de l'impôt sur les bénéfices de guerre les montants qui ont été employés pour l'achat d'œuvres artistiques d'artistes suisses vivants ou décédés depuis le 1^{er} janvier 1890.

III. Le Conseil Fédéral a été prié de fermer les frontières aux marchandises d'art étrangères, de soumettre l'introduction d'œuvres artistiques de haute valeur à un contrôle artistique dans les centres comme Bâle, Zurich et Genève, et de séquestrer les stocks de produits artistiques étrangers existant en Suisse.

IV. Nous avons demandé au Conseil fédéral qu'il dispose, lors de la liquidation de la Société suisse de Surveillance (S. S. S.), d'une partie des bénéfices réalisés en faveur des artistes et de l'encouragement des Beaux-Arts en Suisse; fr. 400 000.— devraient être versés au fonds des Beaux-Arts, fr. 100 000.— à la Caisse de secours pour artistes suisses.

V. Notre cinquième requête demande l'abaissement des tarifs dans une grande proportion pour le transport des œuvres d'art destinées à une exposition.

VI. La dernière, et évidemment la plus importante de nos requêtes, date du 31 mars. Elle a été adressée au Chef du Département de l'Intérieur, ensuite au Conseil Fédéral et aux membres de l'Assemblée fédérale. Préalablement nous avons informé le Conseil fédéral de notre intention de faire parvenir ce mémoire également aux membres des Conseils fédéraux. Dans cette requête se trouve tracée à nouveau la voie douloureuse qu'a parcourue le crédit pour les Beaux-Arts. On y constate ce fait que notre Etat en 1920 fait moins pour la culture des Beaux-Arts qu'en 1887, malgré l'accroissement extraordinaire du nombre d'artistes très capables et malgré l'intérêt beaucoup plus grand que porte le public aux Beaux-Arts.

D'après les propositions de notre requête l'Etat devrait attribuer fr. 50 000.— pour achats à chaque exposition nationale suisse des Beaux-Arts; fr. 50 000.— par année, en dehors de ces expositions, pour l'acquisition d'œuvres importantes; fr. 50 000.— par année pour les bourses; fr. 50 000.— pour l'exécution de travaux artistiques; fr. 40 000.— pour les expositions à l'étranger; fr. 35 000.— pour les subventions à la Société

suisse des Beaux-Arts, à la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes Suisses et à d'autres associations d'artistes.

Voici le passage qui termine cette requête: «La nécessité de cultiver les Beaux-Arts dans un pays qui se respecte, est une affaire entendue, ainsi que pour les artistes le droit de pouvoir vivre du produit de leur art. Or jamais nous n'avons possédé dans notre pays un si grand nombre d'artistes richement doués et jamais la misère n'a été si grande et jamais l'indignité de notre situation plus frappante.» Cette requête a été présentée avec une annexe intitulée «L'Art et la Confédération». L'auteur de cet essai, M. C. Liner, sait appuyer avec de très bons arguments les différentes propositions de la requête.

R. W. Huber.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués

le samedi 3 juillet 1920, à *Berthoud*.

La séance s'ouvre à 2 $\frac{1}{4}$ h. par la communication faite par le vice-président Mr. Righini de l'absence de notre président central, Mr. Röthlisberger, retenu par la maladie, et qui doit être opéré le jour même de la séance.

A l'unanimité des voix, l'assemblée nomme Mr. Righini président de la séance. Puis elle procède à la constitution du bureau. Sont nommés secrétaires Hügin pour la Suisse allemande et Rivier pour la Suisse française. Sont nommés scrutateurs Blailé et Kunz. La feuille des présences est mise ensuite en circulation, les délégués la remplissent chacun à son tour, pendant que Mr. Huber lit le Rapport annuel. Ce rapport nous cite quelques chiffres intéressants, le nombre de nos membres de nos sections, etc. Il cite les membres décédés dans l'année. Comme il sera publié, il est inutile d'entrer dans les détails.

Le président reprend la parole et nous présente les comptes de l'exercice 1919 à 1920. Le solde en est réjouissant; mais, remarque Mr. Righini, il faut nous garder d'un optimisme exagéré; il y a plusieurs raisons pour que cette situation ne se reproduise pas nécessairement. Ainsi les estampes vendues ont produit fr. 2680.—, grâce à notre cercle d'amis. Celui-ci une fois salué, ne renouvelera probablement plus ses achats dans la même proportion. D'autre part, si les cotisations continuent à rentrer aussi régulièrement, ce sera, comme pour cette année, une cause de bien-être pour